

Titulaires présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Brizion, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viallard, Jeanne Lucsanszky, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Christophe Drure, Solange Saulnier, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Marie Viola, Frédéric Aubert

Suppléant avec voix délibérative : Jean Pierre Barba

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Gabriel Pero, Jean Yves Capron

Pouvoirs : Gérard Dangles à Jérôme Fauconnier, Anne Marie Barbe à Marcel Calvat, Colette Giroud à Marie Viola, Philippe Berthoin à Jean Pierre Barba, Christian Roux à Laurent Viallard

Nathalie Pero est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 7 juillet 2014

Frédéric Aubert souhaite la modification suivante : « Frédéric Aubert précise que sa commune compte une entreprise de 10 salariés » en lieu et place de « Frédéric Aubert soulève le problème de sa commune où aucune entreprise n'a plus de 5 employés »

Laurent Viallard souhaite la modification suivante : « Aussi, il ne faut pas que les questions financières occultent la nécessité d'anticiper d'ores et déjà le travail par une étude » en lieu et place de « Aussi, il convient de ne pas se focaliser uniquement sur l'argent de manière à anticiper le travail par une étude ».

Abstentions : 4

Présentation du programme « Centrales villageoises »

Robert Cuchet, Président de la Société par Actions Simplifiée (SAS) présente au conseil communautaire le projet « Centrales villageoises » axé sur l'environnement et l'action citoyenne et financé en partie par le programme LEADER.

La SAS recherche actuellement des toits sur le Trièves susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques destinés à la production d'électricité. Les toits doivent être au minimum de 60 m² et bénéficier d'une bonne exposition sans entraves (arbres, montagne,...). La SAS souhaite obtenir 15 propositions pour un objectif de 10 installations.

M. Picot propose à R. Cuchet d'étudier le potentiel du toit de la mairie de Lalley.

Le débat :

- Quid du recyclage des panneaux ?
- Quid du réseau ERDF ?

R. Cuchet précise :

- qu'une filière existe déjà en Allemagne et sera amenée à se développer au fur et à mesure des besoins de recyclage (panneaux en fin de vie).
- que le réseau ERDF pourra parfois nécessiter des adaptations

DELIBERATIONS

Modification des statuts

Le président rappelle que l'enjeu des deux délibérations à suivre est le déploiement du réseau Très Haut Débit (THD) dans le Trièves qui concernera à la fois les entreprises et les particuliers. Le déploiement se fera sous maîtrise d'ouvrage du CG38 qui se substitue aux opérateurs privés avec le soutien financier de l'Etat et de la Région. Le principe retenu par le CG 38 est la solidarité entre les territoires (coût de la prise identique pour tous).

La CCT est sollicitée pour participer financièrement à ce déploiement (Entre 761 K€ et 1071 K€ sur 8 ans).

Il déplore les délais dans lesquels la CCT doit se prononcer pour s'engager dans ce projet que le CG38 a adopté en février 2014 et pour lequel il sollicite une décision ferme des communautés de communes pour novembre 2014.

Le Président précise qu'une décision devra être prise, dernier délai, lors du prochain conseil communautaire (20/10).

Il rappelle:

- Qu'il s'agit d'une infrastructure stratégique pour le territoire qui sera un atout pour le maintien et le développement d'activités économiques qui exigeront de plus en plus des connexions Internet performantes

- Qu'il s'agit également d'une infrastructure indispensable à la population (maintien à domicile, installation de médecins...)
- Que seuls le maintien ou le développement de cette activité économique permettront à la communauté de communes d'avoir le moyen de ses missions
- Que ce débat et ce choix s'inscrivent dans un contexte financier contraint qui doit également tenir compte d'autres investissements stratégiques à réaliser pour le territoire.
- Que les entreprises locales pourraient bénéficier de la réalisation des travaux, le CG 38 ayant alloué le marché de travaux par lots géographiques. Elles pourraient également se voir confier de la sous-traitance sur un montant total des travaux qui se montera à 13M€.

Il demande aux conseillers communautaires de se prononcer sur le montage financier proposé en juillet ; à savoir : financement du projet par les communes (au prorata du nombre de prises pondéré ou non par l'indice de richesse) via les attributions de compensation.

Ce mode de financement nécessitera un avis favorable à l'unanimité du conseil communautaire

L. Viillard souhaite que soit rappelé le processus de décision.

Processus de décision du conseil communautaire :

- 1- Approbation de la modification des statuts (majorité simple)
- 2- Approbation du pré-accord avec le CG38 (sur la base de l'accord de principe unanime préalable des conseils municipaux).
- 3- Approbation de l'accord avec le CG38 sur la base du plan de financement définitif
- 4- Approbation à l'unanimité de la modification des attributions de compensation.

MC Viola précise que le conseil municipal de Sinard s'est prononcé contre le financement du projet, mais pas contre l'intérêt du projet, et en explique les raisons :

- Les communes financent mais ne maîtrisent pas la compétence
- Comme la CCT, la commune de Sinard a déjà des projets engagés mais également des charges nouvelles (mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires)

Elle rajoute que le conseil municipal se pose des questions :

- Quels frais financiers pour les particuliers pour bénéficier du raccordement ?
- Existe-t-il d'autres solutions pour le THD que le déploiement de la fibre ?
- Les opérateurs ont-ils été contactés et pourquoi ne s'engagent-ils pas dans la réalisation des travaux ?

JN Gachet, Directeur du territoire Trièves, apporte les éléments de réponses suivants :

- Orange est actuellement propriétaire du réseau cuivre et ne développera la fibre optique que dans les zones « rentables »
- La fibre est actuellement la seule solution possible pour offrir le THD dans les territoires ruraux et notamment le Trièves
- Le CG38 développera (marché de travaux) l'ossature primaire du réseau dont 4 postes de diffusion indépendant de ceux des fournisseurs privés
- Une DSP sera passée pour qu'un opérateur réalise la liaison entre l'ossature et l'habitant ou l'entreprise qui n'auront que le coût de l'abonnement si ils/elles souhaitent bénéficier du THD
- Les habitants n'auront aucune charge de travaux puisque la DSP va jusqu'à l'installation de la prise chez l'habitant
- Le CG38 bénéficie entre autre d'une aide de l'Etat de 100 millions d'€ pour ce projet qui limite d'autant le coût de ce projet pour les intercommunalités.

JP Agresti souhaite que le débat soit au-delà de l'enjeu financier et porte également sur les économies générées par le THD pour les habitants du Trièves (déplacement, télétravail, télé déclarations,...) et sur la capacité du territoire à être solidaire.

MC Viola répond que la solidarité existe dans d'autres domaines et notamment pour les écoles que les habitants des communes qui n'ont pas délégué la compétence financent deux fois via la fiscalité.

L. Viillard rajoute que la solidarité s'apprécie au regard de tous les enjeux du territoire. Le déploiement du THD ne doit pas se faire au détriment d'autres projets.

F. Puissat rappelle que le CG38 a besoin d'une décision rapide du territoire pour finaliser le plan de financement définitif et souligne que le privé (opérateurs) n'a jamais démontré sa volonté à développer le THD dans les territoires ruraux.

MC Viola rappelle que la commune de Sinard n'est pas contre le projet mais ne souhaite pas s'engager financièrement.

B. Coquet s'interroge sur les modalités d'approbation de ce projet à l'unanimité car cela signifie qu'une ou deux communes peuvent bloquer le projet.

J. Fauconnier rappelle que la modification des attributions de compensation (mode de financement proposé) ne peut se faire qu'à l'unanimité du conseil communautaire sur la base d'un rapport établi par la CLECT. Il s'agit donc là de faire perdurer une solidarité entre communes telle qu'elle existe déjà au niveau de la répartition de la dotation territoriale dont tous profitent ou ont profité depuis des années.

Michel Picot explique que le conseil municipal de Lalley n'a aucun doute sur l'intérêt stratégique du THD mais s'interroge sur la capacité du CG à mener à bien le projet sur la durée. Il souhaite que soient envisagées d'autres modalités de financement.

Victor Vecchiato rappelle que 2 communes (Tréminis et Cordéac) ne sont pas concernées par le déploiement de la fibre optique. Il est rejoint en cela par Frédéric Aubert qui met en garde contre un traitement différent des communes sur le territoire et le risque de communes à deux vitesses. Il précise que sa commune n'a pas pris de décision à ce jour.

Jérôme Fauconnier rappelle que si ces deux communes ne sont pas concernées dans la phase 1, cette phase reste nécessaire pour envisager un déploiement de la fibre dans ces communes en phase 2. D'autre part, elles bénéficieront dès le démarrage de la phase 1 d'un WIFI renforcé.

Guillaume Gontard s'inquiète que la phase 2 ne soit jamais mise en œuvre et que la solution WIFI s'avère peu satisfaisante à terme. Il souhaiterait que soit envisagée la possibilité de raccorder, dans la phase 1, les 28 communes à la fibre optique.

JN Gachet précise qu'en cas de disparition du Département en tant que collectivité, une autre collectivité récupèrera cette compétence et pourra poursuivre le développement et le suivi du THD.

Laurent Viallard reconnaît que la prise de compétence par la CCT illustre l'ambition du territoire mais il s'interroge sur l'absence de moyens pour la financer et sur le bien-fondé de la fibre à l'heure où la 4G se développe.

Compte tenu des débats et de la difficulté à obtenir un accord de principe des communes à l'unanimité, Jérôme Fauconnier propose un processus décisionnel en 2 temps :

- 1) Ce jour : Délibération du conseil communautaire sur la prise de compétence et la modification des statuts
 - 2) Délibération lors du conseil communautaire du 20/10 sur le pré-accord avec le CG38
- Dans l'intervalle, il propose d'organiser une nouvelle réunion à l'attention des conseillers municipaux afin que le CG puisse répondre à toutes leurs interrogations techniques et/ou financières.

Vote : Modification des statuts de la communauté de communes

Pour : 31 Contre : 3 Abstention : 4

Adopté à la majorité

Couverture du territoire par le Très Haut Débit (THD) numérique : pré-accord Département - CCT

La délibération est reportée au conseil communautaire du 20/10.

Délibération reportée au 20 octobre 2014

Composition du Comité technique

Les élections professionnelles auront lieu pour les 3 fonctions publiques le jeudi 4 décembre prochain. Les agents de la collectivité seront appelés aux urnes pour élire leurs représentants aux commissions administratives paritaires (placées auprès du Centre de Gestion départemental), et au sein du Comité technique et du C.H.S.C.T qui sont des instances locales compte tenu de la taille de la collectivité.

Le conseil communautaire est invité à fixer le nombre de représentants titulaires au sein de chaque collège (représentants de la collectivité d'une part et représentants du personnel d'autre part) siégeant au Comité technique. Ce nombre peut être 3, 4 ou 5 représentants pour chaque collège. Seront nommés autant de suppléants que de titulaires.

Le CT créé en 2013 à la Communauté de Communes fonctionne avec 4 représentants titulaires au sein de chaque collège. Le Président propose de maintenir ce nombre à 4. Cette proposition a reçu un avis favorable du comité technique.

Vote : Composition du Comité technique

Adopté à l'unanimité

Création d'un CHSCT commun avec le CIAS et composition du CHSCT

La collectivité comptant plus de 50 agents, elle est dans l'obligation à compter du prochain renouvellement général des instances de consultation du personnel de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il est proposé que ce C.H.S.C.T. soit, à l'instar du Comité technique, commun avec le C.I.A.S. et que chaque collège soit composé de 4 représentants titulaires.

J. Fauconnier précise que sans un CHSCT commun CCT-CIAS, l'établissement « l'Age d'or » ne pourrait instaurer seul un CHSCT.

Vote : Création d'un CHSCT commun avec le CIAS et composition du CHSCT

Adopté à l'unanimité

Ratios avancement de grade

Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités doivent définir elles-mêmes des taux de promotion pour l'avancement de grade de leurs agents, appelés également ratios d'avancement de grade. Un ratio doit être fixé pour chaque grade d'avancement pour chacune des catégories A, B et C. Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires (ancienneté de service, classement à un échelon minimum, réussite à un examen professionnel,...). Ce ratio constitue un nombre plafond d'agents pouvant être promus.

Pour l'année 2014 il est proposé un ratio de 100% pour tous les grades. 7 agents sont concernés, 6 en catégorie C et 1 en catégorie B. Cette proposition a été soumise à l'avis du Comité technique le 5 septembre dernier qui l'a votée à l'unanimité.

J. Fauconnier rajoute qu'un travail sera engagé en 2015 pour déterminer des critères d'avancement.

Vote : Ratios avancement de grade

Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

Les modifications présentées ci-dessous sont liées :

- à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Coût frais de personnel supplémentaire : entre 100 K€ et 120 k€.
 - Au poste supplémentaire créée pour la médiathèque intercommunale de Monestier de Clermont. Cet agent assurera dans un 1^{er} temps le remplacement d'un agent prochainement en congé maternité.
- Cette modification du tableau des effectifs a reçu un avis favorable du comité technique.

Vote : modification du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

N° de poste	Grade / quotité / service	motif
2014-126	Adjoint du patrimoine et des bibliothèques 2 ^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires – service culture patrimoine et vie associative	à/c du 1 ^{er} novembre 2014. Création d'un mi-temps budgétée en 2014 rendue nécessaire par le volume d'activité de la médiathèque (0.5 ETP actuellement) + départ prévu en congé de maternité de la responsable en décembre 2014.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2012-09	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service vie scolaire – Réforme des rythmes scolaires	2014-09	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 16h32 hebdomadaires
2012-10	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 16h57 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service enfance-jeunesse – Réforme des rythmes scolaires	2014-10	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 14h07 hebdomadaires
2012-11	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 7h16 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service vie scolaire – Réforme des rythmes scolaires	2014-11	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 21h07 hebdomadaires
2012-17	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 9h12 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires	2014-17	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 2h40 hebdomadaires
2012-20	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 14h36 hebdomadaires		2014-20	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 21h22 hebdomadaires
2012-21	ATSEM principal 2 ^{ème} classe à 32h46 hebdomadaires		2014-21	ATSEM principal 1 ^{ère} classe à 35h00 hebdomadaires
2012-23	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires		2014-23	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 16h24 hebdomadaires
2012-40	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 9h28 hebdomadaires			Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 12h38 hebdomadaires
2012-51	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 25h06 hebdomadaires		2014-51	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 27h36 hebdomadaires
2012-52	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 17h00 hebdomadaires		2014-52	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à 23h00 hebdomadaires
2012-55	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17h55 hebdomadaires		2014-55	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 19h42 hebdomadaires
2012-57	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17h53 hebdomadaires		2014-57	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18h33 hebdomadaires
2012-61	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 25h27 hebdomadaires		2014-61	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 32h49 hebdomadaires
2012-64	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires		2014-64	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 9h34 hebdomadaires
2012-66	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 20h00 hebdomadaires		2014-66	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 25h02 hebdomadaires
2012-69	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 3h36 hebdomadaires		2014-69	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 6h08 hebdomadaires
2012-77	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires		Diminution de temps de travail à la demande de l'agent A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service vie scolaire	2014-77
2012-82	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires	2014-82	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 7h06 hebdomadaires
2012-83	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 13h21 hebdomadaires		2014-83	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 22h08 hebdomadaires
2012-87	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires		2014-87	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 5h30 hebdomadaires

	hebdomadaires			hebdomadaires
2012-97	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18h38 hebdomadaires		2014-97	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 22h34 hebdomadaires
2012-99	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 6h21 hebdomadaires		2014-99	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 14h27 hebdomadaires
2012-100	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18h21 hebdomadaires		2014-100	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 23h16 hebdomadaires
2012-104	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 19h11 hebdomadaires		2014-104	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 32h31 hebdomadaires
2012-107	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 17h39 hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service enfance-jeunesse – Réforme des rythmes scolaires	2014-107	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 7h32 hebdomadaires
2012-110	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 13h01 hebdomadaires		2014-110	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 13h40 hebdomadaires
2012-112	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 22h40 hebdomadaires		2014-112	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 25h55 hebdomadaires
		A effet du 1 ^{er} septembre 2014 Service vie scolaire - Réforme des rythmes scolaires	2014-123	Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 13h03 hebdomadaires
			2014-124	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 10h29 hebdomadaires
			2014-125	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à 16h13 hebdomadaires

Convention entre la CCT et le collège du Trièves (Mens) pour la mise à disposition de personnel intercommunal pour l'année scolaire 2014/2015

Des agents intercommunaux sont mis à disposition du collège de Mens pour la fabrication des repas du midi des écoles de Mens et Clelles:

- Un agent pour les repas du groupe scolaire de Clelles et un agent pour les repas des écoles de Mens. La quotité des agents mis à disposition est fonction du nombre de repas à fournir. L'objet de la convention est de fixer les conditions de mise à disposition de ce personnel intercommunal.

G. Percevault précise que la convention avec le collège Marcel Cuynat sera présentée lors du prochain conseil. Elle est en préparation entre les services de la CCT et le CG compte tenu du nombre supplémentaire de repas à fournir.

Vote : Convention entre la CCT et le collège du Trièves (Mens) pour la mise à disposition de personnel intercommunal pour l'année scolaire 2014/2015

Adopté à l'unanimité

Conventions pour la participation financière des communes du Gua et de Miribel Lanchâtre au fonctionnement de l'EMALA pour l'année scolaire 2014/2015

La communauté de communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur le canton de Monestier de Clermont, la commune de Miribel Lanchâtre et la commune du Gua.

Les conventions ont pour objectif de fixer les participations financières des communes du Gua et de Miribel Lanchâtre qui sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Vote : conventions pour la participation financière des communes du Gua et de Miribel Lanchâtre au fonctionnement de l'EMALA pour l'année scolaire 2014/2015

Adopté à l'unanimité

Convention de transfert de l'activité enfance-jeunesse de l'Association Familles Rurales de Clelles à la Communauté de Communes du Trièves

F. Puissat rappelle que deux structures AFR ont fonctionné sur le territoire :

- L'AFR de Monestier de Clermont qui gérait « La ruche » avant de transférer cette activité à la CC du canton de Monestier
- L'AFR de Clelles qui depuis 20 ans met en place, par délégation de la CC du canton de Clelles, des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse sur ce canton.

En 2014, à la demande de l'association, un comité de pilotage s'est constitué pour travailler au transfert des activités et des salariés de l'association à la CCT.

L'Association a souhaité :

- Le transfert des activités et du projet de l'association
- Que le service Enfance jeunesse de la CCT continue de rayonner sur le canton de Clelles
- Que les membres du CA de l'association restent membres de la commission Enfance- Jeunesse.

F. Puissat confirme que la convention répond en tout point aux souhaits de l'association.

Le comité de pilotage a travaillé sur les points suivants :

- Le transfert du personnel dans le respect des procédures légales
- Le transfert du matériel
- Les aspects budgétaires : à activité constante, ce transfert des activités et des salariés représente un surcoût annuel estimé à environ 10 000 € pour la communauté de communes (perte de l'aide de la DDCS et exonérations charges zone ZRR non applicables par la CCT).

La question du local du Percy sera traitée entre la CCT et la commune.

P. Suzzarini expose que le réseau associatif est un réseau social de proximité à maintenir dans un territoire à faible densité avec les problématiques d'éloignement. Ce transfert ne va pas dans ce sens.

F. Puissat rappelle que ce transfert est avant tout un souhait du CA de l'association, composé de bénévoles, qui peine à se renouveler et au sein duquel les énergies et la mobilisation s'épuisent. Elle adresse, à cette occasion, ses remerciements à Claudine Zimmer pour son implication dans l'association et dans cette démarche de transfert.

G. Gontard explique que la commune du Percy est concernée par cette délibération car l'AFR de Clelles occupe jusqu'à aujourd'hui des locaux mis à disposition par la commune. Il regrette qu'à l'heure de fêter les 70 ans de l'association, celle-ci doive transférer à la collectivité l'activité enfance-jeunesse qu'elle développe depuis de nombreuses années sur le canton de Clelles. A la demande de son conseil municipal, G. Gontard s'abstiendra pour le vote de cette délibération.

J. Fauconnier rejoint P. Suzzarini sur le rôle de lien social des associations. Il rappelle que la CCT finance les associations dans la limite de ses moyens et précise que ce n'est pas l'intention de la CCT que « d'étouffer » les associations.

G. Gontard souligne que le transfert génère un coût supplémentaire pour la collectivité.

F. Puissat précise que l'essentiel du surcoût est dû à la perte d'une subvention à laquelle la collectivité contrairement à l'association ne peut prétendre. Elle rappelle également que l'AFR de Monestier de Clermont a su rebondir après le transfert de « La ruche » et propose désormais d'autres activités (hip-hop).

La convention proposée au conseil communautaire a pour objectif de préciser les modalités de transfert des activités enfance-jeunesse et des salariés de l'Association Familles Rurales de Clelles à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2015.

Vote : Convention de transfert de l'activité enfance-jeunesse de l'Association familles Rurales de Clelles à la Communauté de Communes du Trièves

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 5

Adopté à la majorité

Désignation des membres du conseil d'exploitation pour l'Office Intercommunal du Trièves

Faute de candidatures suffisantes, A. Rougale demande le report de cette délibération.

Délibération reportée

Avenant n°2 à la convention de partenariat 2014 avec l'AURG pour l'accompagnement au lancement de la démarche TEPOS

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie POSitive, la CCT a sollicité l'AURG pour une mission de synthèse de leurs nombreux travaux déjà réalisés sur la vulnérabilité énergétique, avec un zoom spécifique sur le Trièves.

Cette mission permettra de qualifier de manière détaillée toutes les consommations d'énergie liées au transport et au logement, afin de pouvoir construire un plan d'action de réduction des consommations.

→ Nombre de jours et coût de la mission : 10 jours soit une subvention de 7 600 €

J. Fauconnier précise que 10 jours seront suffisants compte tenu nombre de données que possède déjà l'AURG et qu'il s'agit de synthétiser.

Vote : Avenant n°2 à la convention de partenariat 2014 avec l'AURG pour l'accompagnement au lancement de la démarche TEPOS

Adopté à l'unanimité

Approbation du plan d'actions de la deuxième Charte Forestière de Territoire Trièves 2014-2020

Suite au bilan de la première charte forestière de territoire Trièves, et aux travaux réalisés dans le cadre du programme Bio Région, la Communauté de Communes du Trièves travaille depuis 2013 à l'élaboration d'une deuxième charte forestière.

Instaurée par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 (art L12 du code forestier), une charte forestière est un outil de nature contractuelle permettant d'établir une stratégie locale de développement forestier.

Elle se concrétise par la mise en œuvre d'un plan d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière.

En février 2014, le comité de pilotage formé des acteurs et représentants de la forêt et de la filière bois pour le Trièves a validé le projet de plan d'actions.

Celui-ci se décline en actions concrètes portées par des maîtres d'ouvrage publics et privés et réparties autour de 4 axes :

- Exploiter : mobiliser davantage de bois dans une forêt gérée plus durablement
- Valoriser : œuvrer pour une filière bois dynamique, cohérente valorisant le bois local
- Connaître : anticiper la problématique de régénération forestière
- Encourager : valoriser le potentiel touristique et environnemental de la forêt.

La Communauté est maître d'ouvrage de la charte. Un temps plein a été créé sur la problématique forestière : 50 % d'1ETP pour l'animation de la charte forestière du territoire Trièves et 50 % pour la filière bois énergie.

B. Coquet espère que le plan d'actions permettra de rattraper le projet de « la route du bois ».

M. Picot souligne les antagonismes entre les objectifs. Une pédagogie importante sera nécessaire auprès du monde forestier pour remplir concomitamment les objectifs.

G. Percevault souligne la nécessité de penser au renouvellement des forêts pour les générations futures et donc de planter parallèlement à l'exploitation.

JP. Agresti précise que l'espace occupé par la forêt aujourd'hui en Trièves est 5 fois supérieur à l'espace qu'elle occupait il y a 120 ans et estime que le renouvellement n'est actuellement pas une problématique.

F. Aubert rappelle que la production de bois provient actuellement de la forêt publique. Le morcellement et les conditions d'accès aux parcelles privées rend difficile leur exploitation. Il rappelle également que la France

importe du bois et que la balance commerciale du bois présente un important déficit et qu'il faudrait exploiter la forêt privée. Il regrette que la bourse forestière engagée lors de la 1^{ère} charte forestière ait été un échec.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le plan d'action plus axé sur l'opérationnel que sur les études.

Vote : Approbation du plan d'actions de la deuxième charte forestière de Territoire Trièves 2014/2020

Adopté à l'unanimité

Demande de subventions pour mise en œuvre d'actions collectives en direction des bénéficiaires du RSA (CORTI)

Dans le cadre d'un travail partenarial avec le Conseil Général de l'Isère, la Communauté de Communes du Trièves, la Coordination Territoriale pour l'Insertion et les services chargés de l'insertion des adultes et de l'action sociale sur le territoire du Trièves organisent des actions collectives avec et pour les allocataires du RSA. Ces actions nécessitent des moyens logistiques divers.

Pour le bon déroulement de ces actions, la Communauté de Communes du Trièves assure cette logistique.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une aide du Conseil Général de l'Isère à hauteur de 1500 € pour l'année 2015 pour aider aux financements de ces actions et d'autoriser le Président à signer la convention de soutien avec le Conseil Général de l'Isère

Vote : Demande de subventions pour mise en œuvre d'actions collectives en direction des bénéficiaires du RSA (CORTI)

Adopté à l'unanimité

Collecte des bouteilles de gaz en déchetterie

Le décret relatif à la mise en place d'une consigne ou d'un système de reprise équivalent des bouteilles de gaz destinées à un usage individuel et à la gestion des déchets de bouteilles de gaz a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2012.

Il a pour objectif de réduire la quantité et la nocivité des déchets de bouteilles de gaz ainsi que favoriser le réemploi des bouteilles de gaz et la réutilisation des déchets de bouteilles de gaz. Il impacte tant les professionnels (metteurs sur le marché, transporteurs, distributeurs, ...) que les collectivités territoriales et leurs groupements. Ainsi la ou les déchetteries rattachées à un établissement public de coopération intercommunale ont un rôle majeur à jouer dans l'objectif poursuivi (cf. articles R.543-264 et R. 543-267 du décret 2012 1538).

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer les conventions de reprise des bouteilles de gaz avec les fournisseurs qui le proposeraient à la CCT et selon leurs conditions.

Vote : Collecte des bouteilles de gaz en déchetterie

Adopté à l'unanimité

Evolution du service de collecte des ordures ménagères

C. Drure explique au conseil que le renouvellement des camions de collecte devient urgent compte tenu de leur état et des frais d'entretien de plus en plus élevés qu'ils engendrent. Or le choix des camions, dépend du futur mode d'organisation de la collecte qui nécessite également une harmonisation sur le territoire.

Il propose de s'orienter vers une collecte généralisée en points de regroupement avec fin du porte à porte (concerne à ce jour les communes du canton de Clelles et des communes du secteur de Monestier : Monestier de Clermont, Sinard, Saint Martin de la Cluze et Avignonet) et de la collecte des fermentescibles sur le canton de Clelles.

Ce mode de collecte permettra d'organiser cette dernière avec deux camions sur 4 ou 5 jours.

Il rappelle l'urgence pour le conseil de se prononcer compte tenu de l'état des camions. L'option location est préférée à l'achat car, même si elle s'avère plus onéreuse au final, elle inclut l'entretien et le remplacement du camion en cas de panne.

Diffusion et présentation de données chiffrées sur la collecte.

Y. Souriau propose d'aller tout de suite vers la collecte en bacs semi-enterrés et souhaite savoir si cela influence le choix des camions.

C. Drure rappelle son souhait d'organiser la collecte des bacs semi enterrés en régie totale. Il faut donc que les camions de collecte soient choisis pour permettre cela. Afin de favoriser l'installation de containers semi-enterrés dans les communes, il propose que le génie civil et le matériel soient intégralement à la charge de la CCT.

M. Calvat s'interroge sur la régie totale et demande si une comparaison a été faite avec la collecte effectuée par une entreprise privée.

C. Drure répond que cette comparaison n'a pas été faite mais rappelle que sur le canton de Monestier de Clermont, le passage en régie avait diminué le coût de collecte par 2.

MC. Brizion rajoute que la qualité du service laisse parfois à désirer : non ramassage des sacs à côté des bacs, repositionnement des bacs,....

C. Drure rappelle que la collecte des sacs à côté des containers est interdite en raison des risques pour les agents (tessons de bouteilles, seringues,...). Seuls les bacs doivent être collectés.

M. Calvat estime que le service en régie de la CCT est inférieur au service qu'effectuait l'entreprise GROS sur le secteur de Mens.

M. Picot alerte sur la contrepartie (baisse de la redevance) que doivent nécessairement avoir les habitants du canton de Clelles compte tenu de cette baisse de service (fin du PAP et fin de la collecte des fermentescibles). Il estime également nécessaire de trouver des solutions pour les déchets verts et les encombrants pour le canton de Clelles. Enfin, Il fait part de son accord pour la prise en charge par la CCT de l'installation complète des containers.

C. Drure souligne que l'éloignement des communes par rapport aux déchetteries est une problématique commune aux trois secteurs, de même que le problème des personnes âgées,...

V. Vecchiato demande si une étude financière a été réalisée pour mesurer l'impact du changement d'organisation.

C. Drure répond par la négative et précise que, quel que soit le mode d'organisation retenu, le changement des camions reste nécessaire.

J. Fauconnier estime que la redevance est un sujet sensible pour les habitants à plus forte raison quand le service baisse. Il faudra donc être très attentif à ce point.

B. Coquet souhaite que soit chiffrée la prestation par une entreprise privée car les solutions de reconversion du personnel existent. D'autres collectivités ont déjà réalisé cette bascule public/privé.

A. Dienot juge la fin du PAP tout à fait envisageable mais s'inquiète de la disparition du geste de tri en même temps que la suppression de la poubelle verte. La pédagogie sur le tri et le compostage individuel sera donc fondamentale.

V. Vecchiato insiste à nouveau sur la nécessité de réaliser des simulations financières avant de valider la nouvelle organisation.

J. Fauconnier soumet au vote du conseil l'objectif final d'arriver à une collecte par points de collecte en semi-enterrés sur tout le territoire.

- Parallèlement à la réalisation de cet objectif, le service Ordures Ménagères examinera avec les communes les modalités pratiques de la fin de la collecte des fermentescibles sur le canton de Clelles qui doit s'accompagner d'une forte communication en matière de compostage individuel et sur l'accès au broyage.

- Le service Ordures Ménagères examinera avec les communes concernées les modalités pratiques de l'arrêt de la collecte en porte à porte et les possibilités d'implantation des semi-enterrés.

- Une importante communication sera mise en place pour expliquer les choix et les modifications du service

- Une évaluation plus précise des gains liés à la collecte en semi-enterrés sera réalisée.

- Un devis sera demandé pour évaluer le coût d'une délégation de la collecte à une entreprise privée.

Vote : Evolution du service de collecte des ordures ménagères

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 3

Adopté à la majorité

Approbation du rapport sur l'eau 2013

C. Drure propose au conseil d'approuver le rapport sur l'eau 2013.

Vote : Approbation du rapport sur l'eau 2013

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

→ J. Fauconnier indique qu'il transmettra prochainement aux communes l'arrêté concernant son refus de transfert des pouvoirs de police compte tenu du choix d'un maire de ne pas les lui confier sur sa commune.

→ G.Percevault informe le conseil que l'AURG réalise une étude prospective sur les équipements scolaires du secteur de Monestier de Clermont. Il s'agira de mesurer sur la base des évolutions démographiques passées et futures (simulation) le nombre de classes nécessaires à Monestier de Clermont à un horizon de 10/15 ans.

Il invite les 4 communes de ce secteur à nommer un référent pour cette étude qui sera prochainement contacté par le chargé d'études de l'AURG :

- Monestier de Clermont : Laurent Viallard
- Roissard : Christophe Drure
- Saint Paul les Monestier : Béatrice Vial

- Saint Michel les Portes : à confirmer
- Concernant les écoles, L.Viallard est surpris de l'incohérence entre le discours du VP en commission et les articles parus dans la presse locale.
J. Fauconnier rappelle que seuls les CR des commissions font foi sur les engagements de la CCT.
G.Percevault précise que lors de son entretien avec le journaliste il a évoqué que toutes les solutions devront être débattues pour résoudre à court terme les problèmes de locaux scolaires à Monestier de Clermont.
L.Viallard informe le Président que la commune envisage d'organiser une réunion publique sur les écoles et invite le président et le vice-président à cette réunion.
J. Fauconnier précise que l'organisation d'une réunion publique sur les écoles à Monestier de Clermont relève des prérogatives de la CCT car c'est elle qui possède cette compétence. Cette réunion sera prochainement programmée et les élus de Monestier de Clermont invités à y participer.
- P. Suzzarini évoque le bilan des nouveaux rythmes scolaires à Mens et en particulier la *récréative* :
 - Pas de réelles activités organisées. Cela s'apparente à de la garderie.
 - Il regrette la réponse par une fin de non-recevoir qui a été donnée à des associations qui ont proposé leur intervention.
 - Il regrette que les rencontres parents-professeurs de la rentrée se soient déroulées sans les représentants de la CCT.
- G. Percevault apporte les éléments de réponses suivants :
 - Il rappelle que la *récréative* n'a pas été définie dans le PEDT comme nécessairement un moment d'activité mais plutôt comme un moment de détente pour les enfants
 - Le monde associatif est le bienvenu pour intervenir dans les écoles à compter du 1^{er} janvier 2015 mais en tant que bénévole. Compte tenu des coûts de la réforme (entre 100 et 120 000 € annuels), la CCT ne rémunérera pas de prestations.
 - La CCT est présente dans les conseils d'écoles mais n'a pas sa place dans les réunions parents-professeurs. Une journée porte ouverte va prochainement être organisée à l'école de Mens. Les parents pourront rencontrer les agents et les élus et poser leurs questions.
- M. Calvat annonce que la piscine de Mens qui a très bien fonctionné cet été est toujours ouverte.
- D. Niot adressera prochainement un courrier du SCoT aux conseillers communautaires qui souhaitent participer à des commissions. J. Fauconnier pense importante la présence d'élus du Trièves pour suivre cette démarche.
- L. Viallard évoque le projet de fermeture de la trésorerie de Monestier de Clermont accompagné du renforcement de celle de Mens. Il s'interroge sur la pérennité de la trésorerie de Mens et des risques d'une trésorerie unique à la Mure (en particulier dans le cadre du nouveau canton Trièves-Matheysine).
F. Puissat précise que des mutations de personnel sont envisagées entre Monestier et Mens mais si elles sont refusées, à plus forte raison dans un contexte de difficultés à recruter pour ce secteur, le risque est grand de voir basculer la trésorerie de Mens vers la Mure.
Elle rappelle que si la réunion avec le responsable DGFIP Isère s'est bien déroulée rien n'est pour autant assuré pour la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.